

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSENEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : **84 Titulaires - 41 suppléants**

Présents	73
Procurations	05
Votants	78
Absents	06

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-09-289

MOBILITES : ADHESION AU GART ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5216-5 relatif aux compétences des communautés d'agglomération ;

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) érigeant la Communauté d'Agglomération en Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ;

Vu les statuts du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) ;

Considérant l'intérêt majeur pour notre établissement public d'accéder à l'expertise technique, juridique et financière développée par le GART à l'attention des autorités organisatrices ;

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération de faire valoir ses spécificités territoriales dans les instances de réflexion nationale sur les mobilités durables ;

Considérant les modalités financières d'adhésion fondées sur une cotisation annuelle fixée à 0,053 € par habitant ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) à compter de l'exercice en cours ;
- Désigne en qualité de représentants de Guingamp-Paimpol Agglomération au sein des instances du GART :
 - **Titulaire : M. Pascal BONNEAU**
 - **Suppléant : Mme Myriam SANZ**
- S'engage à inscrire et verser annuellement la cotisation correspondante calculée sur la base de la population totale du territoire au tarif fixé par l'association (soit 0,053 € / habitant) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY